



LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire



Janvier 2016 n°89

Compte Rendu des C.A.P Locales 7 janvier 2016 Mouvement complémentaire du 1^{er} mars 2016

Les Commissions Paritaires Locales concernant le mouvement complémentaire du 1^{er} mars 2016 ont eu lieu à la DDFIP 71 à Mâcon le 7 janvier 2016.

Le contexte de ces CAPL est très conflictuel au niveau national puisque le directeur général a décidé arbitrairement de l'application de nouvelles règles de gestion, dès le 1^{er} janvier 2016, qui constituent une remise en cause des règles de mutations à la DGFIP et génèrent de nombreux reculs pour les personnels.

Ainsi, au cours des différentes sessions, les élus nationaux de la CGT Finances Publiques se sont exprimés, à maintes reprises, contre l'ensemble des propositions formulées par la direction générale qui ne font que restreindre les droits à mutation des collègues. La CGT a demandé dès le départ, le retrait pur et simple de ces fiches.

La CAPL Inspecteurs est ouverte à 9h par le président.

Seulement deux agents concernés par cette CAPL. L'état du mouvement A tranche avec celui des mouvements C et B qui révèlent une situation de l'emploi catastrophique.

La CGT Finances Publiques 71 a voté pour le mouvement A.

Votre élue CGT finances publiques 71 :
Annick GUYENOT.



La CAPL Contrôleurs est ouverte à 10h par le président.

Le contexte est tout autre : concernant le mouvement de mutations, le projet était tout au plus un ajus-

tement à la marge : seulement 306 propositions d'affectation pour 2 119 demandes.

A l'issue du mouvement définitif, la direction générale annonce 2014,80 emplois vacants !

Pour la CGT, l'avenir et la carrière des collègues des catégories C et B est de plus en plus inquiétant.

Deux agents sont concernés par cette CAPL B. A l'issue de la CAPL, le président informera les élus de sa volonté de détacher une agent de son affectation initiale (SIE) au profit du PCRP, dans le but de renforcer cette nouvelle structure.

L'autre agent est nommé à la trésorerie de Chalon Périphérie.

Les élus CGT ont voté contre ce mouvement de mutations. Ce vote est motivé par la situation catastrophique des effectifs, résultant des restrictions budgétaires décidées par le gouvernement et de la gestion déplorable des recrutements par la direction générale.

En questions diverses, la CGT Finances publiques 71 a réitéré sa demande de promouvoir un « référent Medoc » notamment en ce qui concerne les questions de comptabilité. En effet, la CGT a motivé son intervention et sa demande au regard des problèmes rencontrés par certains collègues, dus aux rejets de télé-règlements, au moment de l'arrêté comptable de fin d'année.

La DDFIP répond qu'elle communiquera auprès des agents sur le sujet.

Vos élus finances publiques 71 : Nadine BERTHOD, Véronique BADEY, Pierre BADEY.

La CAPL Agents Administratifs est ouverte à 11h par le DDFIP.

Au niveau national, les effectifs sont déficitaires de 1807 emplois !

Deux agents sont concernés par cette CAPL C : un agent est nommé au CDIF à Charolles et un autre est nommé au SPF à Chalon sur Saône.

L'agent, initialement nommé au CDIF de Charolles, est détaché au SIP-SIE de Charolles. Le DDFIP motive sa décision en expliquant que la situation est mauvaise dans ce service. Il espère que la situation va s'améliorer et qu'en septembre, l'agent pourra rejoindre le CDIF.

La CGT Finances Publiques 71 évoque, une nouvelle fois, la situation du CDIF de Charolles. Le DDFIP répond qu'il « en est conscient, mais la situation est moins mauvaise qu'elle n'a été ».

Pour le DDFIP, « le site de Charolles est à conforter. Il a vocation à être pérennisé. Le bâtiment est propriété de l'Etat. Au besoin, on pourrait y apporter des missions ». Le Directeur avait proposé un projet pour pérenniser la mission foncière sur Charolles, mais pas forcément dans

l'état actuel. Le DDFIP réaffirme que Charolles est un site « peu demandé ». Il préférerait « qu'il soit plus demandé ».

La CGT a voté contre ce mouvement en expliquant que le vote contre n'est pas dirigé contre les personnes ayant obtenu leur mutation mais pour déplorer l'état global des emplois non pourvus. Le DDFIP répond avoir fort bien compris.

La CGT précise que ce mouvement pourrait être élaboré comme les mouvements généraux de septembre (ce qui est une revendication CGT). Le Directeur nous répond qu'il ne l'est pas pour l'instant.

En questions diverses, la CGT a demandé un point de situation sur le projet de fusion des SPF.

Réponse : pour l'instant il est prévu de regrouper les SPF sur un même site. Il n'y a **pas de projet en 2016 en Saône et Loire**. Les regroupements ne pourront se faire que lorsque les problèmes techniques seront résolus, c'est à dire la fusion des bases en une base départementale qui ne se fera pas avant 2017 voire 2018. De plus les Notaires doivent utiliser télé-actes d'une manière régulière ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Il nous est précisé que le service RH procède par tirage au sort puis appelle des agents pour siéger en CAPL sans étiquette.

La séance est levée.

Vos élus CGT Finances Publiques 71 : Gisèle FEBVRE, Nathalie LAPALUS.

